

AFFAIRE N° 2021/261



DELIBERATION
TARIFS DES VENTES PRESTATIONS BILLETTERIES 2021 N°3
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 8 JUN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juin à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Hourtin.

Date de convocation :	23 mars 2021
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	22
Nombre de membres représentés :	5
Nombre de membres absents :	12
Nombre de votants :	27

	Présent	Absent excusé	Absent Non excusé	Pouvoir à
20 élus communautaires				
BARREAU Yves	X			
BERTET Jean-Marie		X		
BOURA Christian			X	
BRETON Jean-Louis	X			
CAZENAVE Hervé		X		Mme Du bourg
CHAMBAUD Véronique	X			
DEBEVER Adrien		X		M. Peyrondet
DUBOURG Marie-Dominique	X			
FORGERON Karine		X		
GIRAL Marie-Hélène		X		M. Gonzalez
GRASS Christine	X			
LEGRAND Florence		X		M. Quillet
LOMBRAIL Bernard	X			
MARZAT Pascale		X		Mme. Bacquey
MEIFFREN Patrick	X			
MOULIN Evelyne	X			
PEYRONDET Laurent	X			
ROBINEAU Catherine	X			
SIGNORET Jean Marc	X			
TRIOULET Tony	X			
9 élus communautaires suppléants				
BACQUEY Alexia	X			
BIDALUN Jacques				

DA COSTA OLIVEIRA Valérie				
DEPREZ Thierry				
GONZALEZ Gérard	X			
LAPORTE Franck				
MARGALEF Stéphanie				
PINTAT Xavier				
QUILLET Frédéric	X			
11 représentants des socioprofessionnels du tourisme				
BARTHELEMY Laurent		X		
CALBET Jean-Marie	X			
DADOY Frédéric	X			
EAP Kaing	X			
LAURENT Romain			X	
MAHIEU Xavier	X			
MARIDAT Nicolas			X	
MILLIET Daniel	X			
PIGNEGUY Mélanie		X		
RONDI Laurent			X	
SAINT MARTIN Marie-Dominique	X			
8 personnes qualifiées dans le domaine du tourisme				
BOISSON Jérémy			X	
ESPAIGNET Michel	X			
FEVRIER Dominique		X		
JACOB Pierre		X		
LARUE Nicolas			X	
PEROUX Arnaud		X		
RODRIGUEZ Jean-Marc			X	
SPAHN Denys			X	

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération :

Fixation des tarifs inhérents aux prestations billetteries vendues par l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique en 2021

Produits	Partenaire	Commune	Tarif unitaire TTC Plein	Tarif unitaire TTC réduit
Sortie coucher de soleil en sup ou canoë	Force 7	Carcans	25 €	20 €
Balade commentée dans le vignoble avec repas	Château Tour Castillon	Saint-Christoly de-Médoc	20 €	17 €
				60€ : Pack famille 2 adultes + 2 enfants

				70€ : Pack famille 2 adultes + 3 enfants
Balade commentée dans le vignoble sans repas			9 €	6 €
				30€ : Pack famille 2 adultes + 2 enfants
				35€ : Pack famille 2 adultes + 3 enfants
Tour de l'estuaire	Vedettes la Bohême	Le Verdon-sur-Mer	20 €	16 €
Tour de la côte de Beauté			22 €	18 €
Grand tour de l'estuaire nord			26 €	20 €
Petit tour de Cordouan			17 €	11 €
Festival Musical Océan	Ici et Maintenant	Lacanau	22 €	17 €
			49,50 € Pass 3 concerts	39 € Pass 3 concerts
			82,50€ Pass 6 concerts	60€ Pass 6 concerts
Course d'orientation	Mairie Lacanau	Lacanau	3 €	
Pelote, Squash	Mairie Lacanau	Lacanau	5 €	
Padel, tir à l'arc 1 séance	Mairie Lacanau	Lacanau	7 €	
Padel, tir à l'arc 2 séances	Mairie Lacanau	Lacanau	12 €	
Remise en forme 1 séance	Mairie Lacanau	Lacanau	5 €	
Remise en forme 3 séances	Mairie Lacanau	Lacanau	12 €	
Remise en forme 5 séances	Mairie Lacanau	Lacanau	15 €	
Remise en forme 10 séances	Mairie Lacanau	Lacanau	20 €	
Course d'orientation	Mairie Lacanau	Lacanau	3 €	
Surf Cap 33	Lacanau Surf Club	Lacanau	20 €	
Affiches La Baigneuse et Chemin de fer	Office de Tourisme Médoc Atlantique	Soulac-sur-Mer	10 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération 2021/261 de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	27
MAJORITE REQUISE	21
POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET

